



Impôts, rendement... Assurance vie ou PER, quel est le meilleur placement pour préparer votre retraite ?

© RobertKneschke - stock.adobe.com

Entre un Plan d'épargne retraite (PER) et une assurance vie, il n'est pas facile de choisir quel produit d'épargne est le plus adapté pour préparer sa retraite. Les deux présentent de réels avantages. Si la décision se prend au cas par cas, voici quelques éléments de réponse pour vous y retrouver.

La fin de la vie active vous paraît loin, encore plus depuis l'adoption de la réforme des retraites. Mais vous vous demandez tout de même comment la préparer au mieux. Alors, Plan d'épargne retraite (PER) ou assurance vie ? Pour vous, ces deux placements sont blanc bonnet et bonnet blanc ? Attention ! Liquidité, performance, gestion, fiscalité... l'un et l'autre ne présentent pas du tout les mêmes avantages et inconvénients. Accessibilité, avantage à l'assurance vie

À 30 ou 40 ans, il n'est pas facile de se projeter sur votre retraite. Un mariage ou même l'arrivée d'un enfant sont des événements qui retiendront davantage votre attention à cet âge. Quand vous placez sur votre PER, vous acceptez que **vos épargne soit bloquée** jusqu'au moment fatidique de votre retraite. Cela vous assure que le capital reste intact mais en cas de besoin immédiat de trésorerie, difficile d'y avoir accès en théorie. Heureusement, depuis la mise en place du PER, il existe quelques exceptions pour le débloquer avant l'heure.

Les cas de déblocage anticipé

Sous certaines conditions, le PER peut être débloqué en cas de :

- **décès** du conjoint ou du partenaire de Pacs ;
- **invalidité** du titulaire, de son conjoint ou partenaire de Pacs, de ses enfants ;
- **situation de surendettement**, expiration des droits à l'assurance chômage ;
- **liquidation judiciaire** de l'entreprise du titulaire ;
- **acquisition de la résidence principale** mais seulement pour les fonds issus des versements volontaires de l'épargnant ou de l'épargne salariale.

Malgré ces cas de figure, l'assurance vie offre une souplesse que le PER n'a pas. Effectivement, cette épargne **peut être retirée à tout moment**. Que ce soit pour changer de voiture, l'achat d'une résidence principale, financer les études de vos enfants ou préparer votre retraite en prévoyant un complément de revenus, l'assurance vie permet de mener tous ces projets à bien. Et ce, grâce à un seul et même contrat. Fiscalité : l'avantage au PER pour les personnes aisées

L'avantage phare du PER reste la **déductibilité fiscale des versements volontaires** effectués. Et plus vous êtes imposé, c'est-à-dire plus votre taux marginal d'imposition (TMI) est élevé, plus le PER est intéressant pour vous. Les sommes volontairement versées sur un Plan d'épargne retraite sont déductibles du revenu imposable, dans la limite de **35 194 euros** pour 2023.

Exemple pour un foyer dans la tranche à 30%

Un contribuable célibataire sans enfant déclarant **40 000 euros de revenu imposable** par an figure dans la tranche d'imposition à **30%**. Il **verse 1 000 euros** sur un plan d'épargne retraite et son revenu imposable passe à **39 000 euros** grâce à ce versement d'épargne retraite. Or ces 1 000 euros auraient dû être taxés à 30%, soit 300 euros d'impôt. Résultat : grâce à cette déduction fiscale de 1 000 euros (pour un versement du



même montant sur son PER en 2023), ce célibataire économisera **300 euros** sur l'impôt à payer en 2024.

L'économie fiscale est plus faible (théoriquement 110 euros) si votre TMI est de 11%, et plus élevé (410 ou 450 euros) s'il grimpe au-delà des 40%.

Pour tirer profit de cet avantage fiscal, il est conseillé de **réinvestir l'économie d'impôts afin d'enclencher un effet de levier**. En plaçant ces 300 euros d'impôts économisés, c'est comme si le contribuable de l'exemple ci-dessus avait épargné 1 300 euros pour un effort d'épargne de seulement 1 000 euros.

« Un particulier avec une tranche marginale d'imposition à 30% ou plus et qui est prêt à consacrer une partie de son épargne sur du long terme, il faut qu'il ait un PER. L'effet de levier est extrêmement puissant », explique Yves Conan, directeur général de Linxea.

« L'effet de levier du PER est extrêmement puissant »

Toutefois, il faut garder en tête que les versements déduits du revenu imposable n'échappent pas éternellement à l'impôt sur le revenu. Un **rattrapage s'effectue au moment de liquider le PER, donc à la retraite**. Mais l'épargnant est normalement gagnant : comme les revenus baissent à la retraite, sa tranche d'imposition est plus basse que durant la vie active.

Reprenons l'exemple de notre célibataire imposé à 30%

Au moment de la retraite, ses revenus baissent et il est alors imposé à 11%. En versant 1 000 euros à 45 ans sur un PER, avec un taux marginal d'imposition de 30%, il économise 300 euros d'impôts à l'entrée. Il retire cette somme à la retraite mais **ne paiera « que » 110 euros d'impôts**. Entre-temps, son PER lui aura permis de faire fructifier son épargne.

Pour les revenus modestes : le PER, une assurance vie bloquée

A l'inverse, pour la moitié des contribuables ne payant pas d'impôt sur le revenu, la déductibilité des versements volontaires ne présente aucun intérêt. Il est évidemment possible d'y renoncer. Mais dans ce cas, pourquoi ouvrir un PER ?

L'avantage fiscal du PER n'est pas complètement perdu. En cas de sortie en capital au moment de la retraite, seuls les gains réalisés grâce à l'épargne (et pas le capital) seront soumis à la flat tax (impôt sur le revenu + prélèvement sociaux) de 30%. La fiscalité est alors la même que pour l'assurance vie. « Si on renonce au bénéfice fiscal, le PER, c'est un contrat d'assurance vie bloqué » en vue de la retraite, résume Yves Conan, directeur général de Linxea.

« L'assurance vie est le couteau suisse de la gestion de patrimoine donc naturellement c'est un produit qui est plus adapté à tous les types d'épargnants. Si l'épargnant n'a pas d'intérêt fiscal sur les versements, il vaut alors mieux aller vers l'assurance vie », confie Stéphane Van Huffel, conseiller en gestion de patrimoine chez **Netinvestissement**.

« Le PER vous force à ne pas toucher à votre épargne retraite »

En effet, en cas de rachat (retrait) d'un contrat d'assurance vie de plus de 8 ans, l'épargnant bénéficie en plus d'un abattement fiscal de 4 600 euros annuel (et 9 200 euros pour un couple soumis à imposition commune).

Malgré l'absence d'intérêt à la déduction fiscale sur les versements pour les épargnants non imposés, le PER peut tout de même avoir un côté sécurisant car il est bloqué justement. « Pour celui qui n'est pas très à l'aise avec la gestion financière et qui a besoin de se structurer, le PER vous force à ne pas toucher à cette épargne », confirme Stéphane Van Huffel.

Performance et frais : ex aequo

Etant investis sur des fonds quasi identiques et offrant un accès similaire aux différentes



classes d'actifs, le PER et l'assurance vie offrent des performances extrêmement proches. C'est une évidence pour la part investie sur les fonds en euros dont le capital est garanti.

Top 3 de notre comparatif PER

Fonds euros nouvelle génération et **frais réduits** sur le Liberté PER

3 mois de frais de gestion offerts sur le PER Ramify

C'est aussi vrai pour les unités de compte (UC), des **supports plus risqués mais potentiellement plus rémunérateurs** : les performances dépendront certes des actifs choisis mais le panel d'UC disponibles via les PER est globalement le même que sur l'assurance vie.

Plan épargne retraite : que vaut le fonds euros de votre PER ?

« On prend peut-être plus de risque sur un contrat d'assurance vie que sur un PER. On se dit que le PER, on va le gérer comme un bon père de famille, pour assurer ses vieux jours. L'assurance vie, c'est une somme qu'on va transmettre donc on va se donner plus de temps, tout en prenant bien sûr moins de risques en vieillissant », ajoute Stéphane Van Huffel.

Concernant les frais prélevés, la situation est là encore quasi similaire pour l'assurance vie et le PER. Selon le rapport du Comité consultatif du service financier (CCSF) publié en juillet 2022, les **frais moyens d'un PER s'élèvent à 3,18% pour les versements et 0,87% pour les frais de gestion.**

PER : les frais qu'il faut réussir à comparer

Pour ces deux familles de placement, il faut se diriger vers les acteurs web pour trouver des contrats sans frais de versement. A savoir : vous pouvez désormais comparer les frais des différents contrats qui vous intéressent grâce à la mise en place d'un tableau récapitulatif accessible en ligne. Ce tableau concerne autant les contrats d'assurance vie que de PER.

Gestion de l'épargne : le PER, le choix de la facilité

Dans le cadre de l'assurance vie comme pour le PER, l'épargnant a la possibilité de gérer lui-même ses actifs ou d'opter pour une gestion pilotée, c'est-à-dire de **confier le pilotage de son contrat** et de ses investissements à une société de gestion, spécialisée dans le suivi des marchés.

Dans le cadre du PER, par défaut, les sommes investies sont placées selon un profil dit « équilibré horizon retraite ». Au départ, l'épargne est investie sur des fonds actions risqués, mais potentiellement plus rémunérateurs. Puis, à l'approche de la retraite, **l'argent est rapatrié sur des supports peu risqués.** La part investie sur des fonds à faible risque passe progressivement de 20% dix ans avant la retraite, à 70% à moins de deux ans de l'échéance.

Comme pour l'assurance vie, gérer librement son PER ou avec un mandat de gestion différent est bien sûr possible. Il reviendra alors à l'épargnant de sécuriser son capital à l'approche de la retraite comme il l'entend.

Match PER ou assurance vie pour la retraite Assurance vie Plan d'épargne retraite Liquidité Retrait possible à tout moment Epargne bloquée jusqu'à la retraite Fiscalité Abattement de 4 600 € par an sur les plus-values Versements déductibles des revenus imposables jusqu'à

35 194 € en 2023 Gestion Libre ou pilotée selon les contrats Libre ou pilotée selon les contrats Frais et performance des fonds Pas de différence a priori Pas de différence a priori **Bilan Enveloppe généraliste pour préparer plusieurs projets simultanément Enveloppe dédiée à l'épargne retraite Convient fiscalement aux ménages peu ou**



pas imposablesConvient fiscalement aux ménages imposés durant leur vie active

Comparez les meilleurs contrat d'assurance vie

Une question d'argent à poser ?

N'hésitez pas !

La rédaction répond aux plus pertinentes dans la rubrique **questions de lecteurs**.

J'ai une question ! Chloé FERRERE

Après une licence à l'ESJ Paris puis un master 2 en journalisme à l'IICP, Chloé Ferrere s'est rapidement tournée vers le secteur financier. Après... Lire la suite

Suivre Chloé

